

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 4 octobre 2022 à 18 h 30  
Mairie d'arrondissement, salle du conseil 201, située au 405, avenue Ogilvy**

---

**PRÉSENCES :**

Laurence LAVIGNE LALONDE, Mairesse d'arrondissement  
Martine MUSAU MUELE, Conseillère de la ville - district de Villeray  
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault  
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension  
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement  
Madame Annette DUPRÉ, Directrice des services administratifs et du greffe  
Madame Elsa MARSOT, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Monsieur Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics  
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire  
Monsieur Claude LIZOTTE, Commandant du PDQ 30  
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement  
Madame Diane MONGEAU, Secrétaire d'arrondissement substitut

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

La mairesse de l'arrondissement déclare la séance ouverte à 18 h 34.

À 18 h 38, la mairesse de l'arrondissement suspend la séance ordinaire afin de présenter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 et le Programme décennal d'immobilisations pour les années 2023 à 2032 dans le cadre de la séance extraordinaire prévue à cette fin.

À 19 h 17, reprise de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement.

---

**10.02 - Présentation**

Aucune présentation n'est faite.

---

**CA22 14 0280**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

---

**CA22 14 0281****Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 septembre 2022, à 18 h 30**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 septembre 2022, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

---

**CA22 14 0282****Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 15 septembre 2022, à 9 h**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 15 septembre 2022, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.05

---

**10.06 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement**

La mairesse, Laurence Lavigne Lalonde, souhaite la bienvenue à tous. Elle félicite les deux députés élus aux élections provinciales, représentant les circonscriptions de Viau et de Laurier-Dorion, sur le territoire de l'arrondissement. Elle souligne l'arrivée en poste de Claude-Aline Bellamy qui remplace Marlène Dessources à titre de conseillère en développement communautaire au PDQ 30. L'octroi de la contribution financière permettant la création de postes d'intervenantes et d'intervenants pivots dans le cadre de la Stratégie de prévention contre la criminalité sera adopté ce soir. Elle précise que le projet de refuge pour les personnes en situation d'itinérance qui prend place à l'Église Notre-Dame-du-Rosaire fera l'objet d'une grande attention afin de rassurer la population environnante et de garder la paix dans ce secteur du quartier de Villeray. Elle rappelle l'événement d'inauguration de la piste cyclable sur la rue Villeray, la semaine dernière, permettant ainsi de relier les trois quartiers de l'arrondissement.

Le conseiller, Josué Corvil, met en lumière le travail des organismes communautaires dans le quartier de Saint-Michel. Il remercie l'équipe de direction et souligne les fêtes commémoratives du mois d'août, dont la Semaine des bibliothèques publiques du 15 au 22 octobre.

Le conseiller, Sylvain Ouellet, souligne le déploiement de pistes cyclables dans l'arrondissement notamment sur la 1<sup>re</sup> Avenue, permettant de la relier avec les quartiers adjacents et explique que l'installation du Chemin des tortues facilitant la traversée vers l'école primaire Saint-Bernardin tire à sa fin. Les analyses des plans d'apaisement de la circulation se poursuivent, il rappelle l'importance d'appeler au 311 pour faire part des difficultés rencontrées ce qui permettra un meilleur diagnostic. En ce sens, il annonce le dépôt de l'ordonnance permettant l'installation d'une zone scolaire sur la rue Jean-Talon près de l'école Saint-Barthélemy.

La conseillère, Martine Musau Muele, souligne l'initiative MOV du Forum jeunesse de l'île de Montréal permettant aux jeunes de se réapproprier leur milieu, explique qu'une étude se déroule concernant la cohabitation entre les piétons et les cyclistes sur les rues piétonnisées et rappelle la mise sur pied d'une zone d'échange sécurisée pour les biens achetés en ligne au PDQ 31.

La conseillère, Mary Deros, souligne la Semaine québécoise de la réduction des déchets du 21 au 30 octobre et rappelle que l'équipe d'inspection se promène sur le territoire afin de vérifier l'état de la situation et n'hésite pas à donner des avis et des amendes aux responsables de négligence. En ce sens, le Bureau d'information de Parc-Extension offre des informations à ce sujet et une corvée de nettoyage s'est déroulée dernièrement avec le soutien de l'organisme Ville en vert. Elle invite la population à participer à diverses activités culturelles sur le territoire.

---

### 10.07 - Période de questions du public

À 19 h 46, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les citoyens pouvaient transmettre leurs questions, seulement trois questions par sujet sont acceptées, à l'aide du formulaire en ligne, jusqu'au mardi 4 octobre à 10 h ainsi qu'en s'inscrivant sur place le soir du conseil entre 18 h et 18 h 45. Les questions des citoyens s'étant inscrits sur place sont entendues en premier par le conseil d'arrondissement.

Questions posées en présentiel :

Émilie Moreau	Problématiques au parc Gabriel-Sagard
Ronald Fitzsimmons	Présence policière près de la 24 <sup>e</sup> Avenue et Everett
Guillaume Côté	Entrée d'eau en plomb dans son logement
Pierrette Gagnon	Zones de vignette - 17 <sup>e</sup> Avenue
André Clément	Installation de dos d'âne sur la 17 <sup>e</sup> Avenue
Carmen Vetere	Zones de vignette pour les préposé(e)s du CLSC - coin de la 17 <sup>e</sup> Avenue et de la rue Villeray
Geneviève Morency	Passage vers Outremont à partir de la rue de l'Épée dans Parc-Extension
Edith Robert	Refuge Notre-Dame-du-Rosaire

Questions posées sur le site Internet montreal.ca :

Charline Trépanier	Piscine JFK
Erik Le Guehennec	Parc-école Saint-Pierre-Apôtre
Nadia Fazioli	Accidents - rues Papineau et Villeray
Pascale Barriere	Sécurisation des accès au parc Jean-Marie-Lamonde et verdissement de la rue Saint-Gérard
Julien Cayer	Pistes cyclables dans Parc-Extension
Line Germain	Problématique de stationnement dans Villeray - Panneaux d'arrêt
Lisa Villani	Éclairage de rue dans Saint-Michel
Patrick Croteau	Construction de condos sur le boulevard Saint-Michel

À 20 h 46, la mairesse de l'arrondissement propose la prolongation de la période de questions du public pour une durée de 30 minutes, ce qui est adopté à l'unanimité.

François Lavoie	Installation d'un arrêt obligatoire - coin de la rue Bélanger et de la 8 <sup>e</sup> Avenue
Anne-Laure Chiappini	Parc-école Saint-Pierre-Apôtre
Anna Gallaccio	Plantations d'arbres - Parc-Extension
Jessica Patry	Refuge pour personnes en situation d'itinérance - Église Notre-Dame-du-Rosaire
Nada Temerinski	Barrière - Campus MIL
Lianne Di Tomaso	Difficulté de stationnement - 1 <sup>re</sup> Avenue
Maxime Thibault	Panneau d'arrêt - rue Bélair et 18 <sup>e</sup> Avenue
Gino Therrien	Espaces verts - Parc-Extension

N'ayant aucune autre intervention reçue de la part des citoyens, la mairesse de l'arrondissement déclare la période de questions du public close à 21 h 07.

---

### 10.08 - Période de questions des membres du conseil

À 21 h 07, aucune question n'est soulevée par les membres du conseil d'arrondissement et la période de questions est close.

---

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 15.01 à 15.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA22 14 0283**

**Proclamation de la Semaine des bibliothèques publiques, du 15 au 22 octobre 2022**

CONSIDÉRANT que toutes les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

CONSIDÉRANT que l'importance et la diversité des rôles joués par la bibliothèque publique auprès de la population, soit INFORMER, ÉDUQUER, DONNER ACCÈS À LA CULTURE ET À LA DÉTENTE;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame la semaine du 15 au 22 octobre 2022, Semaine des bibliothèques publiques.

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

**CA22 14 0284**

**Proclamation de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, le 17 octobre 2022**

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations Unies a désigné en 1992, le 17 octobre, Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté;

CONSIDÉRANT que cette journée est soulignée à travers le monde par des milliers de villes et villages;

CONSIDÉRANT que le quartier Saint-Michel souligne depuis 1997 cette journée internationale;

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le 17 octobre 2022 « Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté ».

Adopté à l'unanimité.

15.02

---

**CA22 14 0285****Proclamation de la Semaine québécoise de réduction des déchets, du 21 au 30 octobre 2022**

CONSIDÉRANT que le Réseau des ressourceries du Québec a créé la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD) au début des années 2000;

CONSIDÉRANT qu'au Québec, 13 millions de tonnes de déchets sont produites annuellement;

CONSIDÉRANT que la réduction des matières résiduelles est plus que jamais nécessaire, notamment pour la santé, la protection du milieu naturel, la salubrité publique et l'amélioration de la qualité de vie;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal s'est dotée d'un Plan d'action du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025;

CONSIDÉRANT que la SQRD permet aux Québécois et aux Québécoises de s'approprier l'approche des 3RV (Réduction, Réemploi, Recyclage, Valorisation/Compostage) et de développer de nouvelles actions en faveur de la réduction et du réemploi;

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame la *Semaine québécoise de réduction des déchets* qui se tiendra du 21 au 30 octobre 2022 et de promouvoir la réduction des matières résiduelles.

Adopté à l'unanimité.

15.03

---

**CA22 14 0286****Proclamation du mois d'octobre 2022, mois du patrimoine hispanique**

CONSIDÉRANT que les Latino-Américains ont commencé à s'établir dans la métropole dans les années 1950, que la première vague d'immigration remonte aux années 1970 et que l'évolution de cette population ne cesse d'augmenter dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, plus particulièrement dans le district de Saint-Michel;

CONSIDÉRANT que 16 % des Québécois d'origine latino-américaine sont établis dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et que la présence de la population hispanique est deux fois plus importante dans le district de Saint-Michel;

CONSIDÉRANT que 6 % des familles parlent principalement en espagnol dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral a instauré un projet de loi désignant le mois d'octobre comme « Mois du patrimoine hispanique »;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a présenté en 2017 un projet de loi proclamant le mois d'octobre comme mois du patrimoine hispanique;

CONSIDÉRANT que les Canadiens célèbrent depuis longtemps la culture hispanique à travers des événements tenus dans plusieurs communautés hispaniques;

CONSIDÉRANT que le mois d'octobre a une importance significative pour la communauté hispanique à travers le monde et que le 12 octobre est célébré comme la journée de l'Hispanité;

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le mois d'octobre 2022, mois du patrimoine hispanique.

Adopté à l'unanimité.

15.04

---

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 et 20.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CA22 14 0287**

**Accorder une contribution financière de 267 400 \$ au Centre socioéducatif Lasallien, pour l'année 2022-2023, dans le cadre du projet « Intervenant-es pivot » soutenu financièrement par le ministère de la Sécurité publique et approuver le projet de convention à cette fin.**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière de 267 400 \$ au Centre socioéducatif Lasallien, pour la période du 10 octobre 2022 au 9 octobre 2023, dans le cadre du projet « Intervenant-es Pivot » soutenu financièrement par le ministère de la Sécurité publique;
2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;
3. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense totale conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1229070011

---

#### **CA22 14 0288**

**Autoriser une dépense maximale de 171 778,18 \$, taxes incluses, à Le Berger Blanc inc., pour la prolongation du contrat relatif aux services de fourrière pour animaux sur le territoire de l'arrondissement, pour la période du 5 octobre 2022 au 4 octobre 2023, conformément à l'appel d'offres public 19-17822.**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 171 778,18 \$, taxes incluses, à Le Berger Blanc inc., pour la prolongation du contrat pour le service de fourrière pour animaux sur le territoire de l'arrondissement, pour la période du 5 octobre 2022 au 4 octobre 2023, conformément à l'appel d'offres public 19-17822;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1226800002

---

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA22 14 0289**

**Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2022, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

de recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2022, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1226326008

---

**CA22 14 0290**

**Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 5 150 \$ à 9 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2022, comme suit : 1 000 \$ à L'Organisation des Jeunes de Parc Extension; 500 \$ à Cinéma Public; 500 \$ au Centre Communautaire Jeunesse Unie de Parc-Extension; 500 \$ à Cuisines et vie collectives Saint-Roch; 400 \$ à Association des locataires Habitation Saint-Roch; 1 400 \$ à Regroupement Jeunesse en Action; 300 \$ à Centre Éducatif Communautaire René-Goupil; 250 \$ à Groupe des Bénévoles 1re et 2ième Avenue et 300 \$ à Centre des femmes d'ici et d'ailleurs, le tout, pour diverses activités.**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 5 150 \$ à 9 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2022, comme suit : 1 000 \$ à L'Organisation des Jeunes de Parc Extension (PEYO); 500 \$ à Cinéma Public; 500 \$ au Centre Communautaire Jeunesse Unie de Parc-Extension; 500 \$ à Cuisines et vie collectives Saint-Roch; 400 \$ à Association des locataires Habitation Saint-Roch; 1 400 \$ à Regroupement Jeunesse en Action; 300 \$ à Centre Éducatif Communautaire René-Goupil; 250 \$ à Groupe des Bénévoles 1re et 2ième Avenue et 300 \$ à Centre des femmes d'ici et d'ailleurs, le tout, pour diverses activités;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1224539014

---

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA22 14 0291**

**Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 7904, avenue Querbes de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement sur sa propriété, et ce, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 7904, avenue Querbes de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement sur sa propriété, et ce, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283).

Adopté à l'unanimité.

40.01 1229480010

---

#### **CA22 14 0292**

**Édicter une ordonnance réduisant la limite de vitesse prescrite à 30 km/h sur la rue Jean-Talon, entre la rue Sagard et l'avenue des Érables, pour implanter une zone scolaire, aux heures d'entrées et de sorties des élèves aux abords de l'école Saint-Barthélemy, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1).**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'édicter une ordonnance réduisant la limite de vitesse prescrite à 30 km/h sur la rue Jean-Talon, entre la rue Sagard et l'avenue des Érables, pour implanter une zone scolaire, aux heures d'entrées et sorties des élèves aux abords de l'école Saint-Barthélemy, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1).

Adopté à l'unanimité.

40.02 1228079002

---

#### **CA22 14 0293**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la réfection patrimoniale des façades des ailes A et B ainsi que la démolition de l'aile C du bâtiment situé au 1370, rue De Castelnau Est.**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans A-301 à A-303, A-311 à A-314, D1-A105, D1-A106, D1-A301 à D1-A304 datés du 9 septembre 2022, préparés par YMa Architecte et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 13 septembre 2022, visant la réfection patrimoniale des façades des ailes A et B ainsi que la démolition de l'aile C du bâtiment situé au 1370, rue De Castelnau Est.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1229480005

---

#### **CA22 14 0294**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7332, rue Molson.**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans A001, A101, A102, A201 et A301 datés du 7 septembre 2022 et préparés par Rouge architecture, ainsi que les plans S1, S2, S3 et S5 datés du 22 août 2022 et préparés par Acero consultants, estampillés par la



Direction du développement du territoire en date du 14 septembre 2022, visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7332, rue Molson, à la condition suivante :

- qu'une garantie bancaire équivalente à 10 % de la valeur au rôle du bâtiment existant soit déposée avant l'émission du permis de transformation afin d'assurer la conservation des solives de toit du bâtiment existant et la protection de l'arbre mature situé en cour arrière.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1228053017

---

#### **CA22 14 0295**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'ajout d'un édicule mécanique en toiture au niveau du bâtiment situé au 7700, avenue d'Outremont.**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans A151, A301, A302 et A351 datés du 20 septembre 2022 préparés par Barin Smith Vigeant architectes et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 21 septembre 2022, visant l'ajout d'un édicule mécanique en toiture au niveau du bâtiment situé au 7700, avenue d'Outremont.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1229480006

---

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CA22 14 0296**

**Adopter la résolution PP22-14007 à l'effet d'autoriser la prolongation de l'usage commercial au deuxième étage du bâtiment situé au 45, rue Jarry Est en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, en dérogation à l'article 133 du Règlement de zonage (01-283) de l'arrondissement.**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP22-14007 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 5 juillet 2022 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 9 août 2022, dûment convoquée par avis public paru sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 25 juillet 2022;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée publique fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 6 septembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'un avis d'approbation référendaire a été publié sur le site Internet de l'arrondissement et au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 7 septembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'adopter la résolution PP22-14007 à l'effet d'autoriser la prolongation de l'usage commercial au deuxième étage du bâtiment situé au 45, rue Jarry Est en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, en dérogation à l'article 133 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), aux conditions suivantes :

- que la présente autorisation soit nulle et sans effet si une demande de certificat d'occupation visant l'implantation d'un usage commercial dans l'ensemble du bâtiment n'est pas déposée dans les 24 mois suivant son entrée en vigueur;
- que toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1228053011

---

#### **CA22 14 0297**

**Adopter le second projet de résolution PP22-14008 à l'effet d'autoriser la fusion de deux logements au 70, rue Molière, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 septembre 2022.**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP22-14008 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 6 septembre 2022 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 27 septembre 2022, dûment convoquée par avis public paru sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 9 septembre 2022;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée publique fut reçu par le conseil d'arrondissement à sa séance du 4 octobre 2022;

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'adopter le second projet de résolution PP22-14008 à l'effet d'autoriser la fusion de deux logements au 70, rue Molière, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré l'article 133 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1221010018

---

#### **CA22 14 0298**

**Adopter le second projet de résolution PP22-14009 à l'effet de modifier le projet particulier PP20-14006 visant le bâtiment situé au 7444 à 7456, avenue De Chateaubriand, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement, et ce, afin de l'adapter à une condition de chantier et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 septembre 2022.**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP22-14009 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 6 septembre 2022 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 27 septembre 2022, dûment convoquée par avis public paru sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 9 septembre 2022;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée publique fut reçu par le conseil d'arrondissement à sa séance du 4 octobre 2022;

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'adopter le second projet de résolution PP22-14009 à l'effet de modifier le projet particulier PP20-14006 visant le bâtiment situé au 7444 à 7456, avenue De Chateaubriand, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, afin de l'adapter à une condition de chantier et de déroger aux retraits minimum prescrits par le règlement de zonage 01-283 pour une construction hors toit, aux conditions suivantes :

- le mur de la construction hors toit doit se situer à au moins 0,90 m par rapport à la limite extérieure du mur latéral nord;
- le garde-corps de la terrasse au toit à l'arrière doit avoir un retrait d'au moins 1,2 m par rapport à la limite extérieure du mur latéral nord;
- le retrait minimal de la construction hors toit doit être de 5,4 m à l'avant, incluant les puits de ventilation;
- le retrait minimal de la construction hors toit doit être de 2,4 m à l'arrière, incluant les puits de ventilation.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1226495012

---

#### **CA22 14 0299**

**Adopter le Règlement RCA04-14003-5 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble » de l'arrondissement afin de bonifier la prise en compte de la transition écologique et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 septembre 2022.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion avec dispense de lecture du Règlement RCA04-14003-5 a été donné le 6 septembre 2022, et le projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 27 septembre 2022, dûment convoquée par avis paru sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 9 septembre 2022;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu par le conseil d'arrondissement à sa séance du 4 octobre 2022;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur les cités et villes*, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le Règlement RCA04-14003-5 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA04-14003-5 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble » de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003) afin de bonifier la prise en compte de la transition écologique.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1226495014

---

**CA22 14 0300**

**Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA22-14005 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (RRVM, c. C-4.1) » à l'égard du territoire de l'arrondissement visant la modernisation du mode de paiement du stationnement.**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par la mairesse de l'arrondissement, Laurence Lavigne Lalonde et dépôt du projet de règlement pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA22-14005 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (RRVM, c. C-4.1) » à l'égard du territoire de l'arrondissement visant la modernisation du mode de paiement du stationnement.

40.10 1226790003

**Levée de la séance**

La séance est levée à 21 h 16.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

\_\_\_\_\_  
Laurence LAVIGNE LALONDE  
Mairesse d'arrondissement

\_\_\_\_\_  
Lyne DESLAURIERS  
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordonnances contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

\_\_\_\_\_  
Laurence LAVIGNE LALONDE  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2022.